

PROJET DE
DELIBERATION DU COMITE DE DIRECTION

Séance du 12 décembre 2011

N° 14/2011

Le Comité de direction de l'Office de Tourisme du Pays de Saint-Galmier, légalement convoqué le 1^{er} décembre 2011, s'est réuni à Saint-Galmier sous la présidence de Monsieur GIRAUD

OBJET :

Présents : Mesdames et Messieurs

formant la majorité des membres en exercice.

**COTISATION
FOREZ TOURISME
2012**

Absents excusés :

Mesdames et Messieurs

Secrétaire :

Vu les articles L2221-1 à L2221-10 et R 2221-1 à R 2221-52 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L132 à L 133-10, L 134-6, R133-1 à R 133-18 et R134-12 du Code du Tourisme,

Vu la délibération du conseil communautaire du Pays de Saint-Galmier en date du 25 juin 2008,

Vu la délibération du conseil communautaire du Pays de Saint-Galmier en date du 17 septembre 2008,

Monsieur le Président rappelle que le conseil d'administration de l'association Forez Tourisme a voté, lors de sa séance du 10 octobre 2011 une augmentation de 14 % de la base de cotisation des offices de tourisme adhérents à l'association Forez Tourisme. En effet, il s'agit pour l'association Forez Tourisme, en difficulté récurrente de trésorerie, d'assurer ses services régaliens, de préparer l'avenir en poursuivant son travail de promotion territorial et en étoffant ses actions. De surcroît, la fin du CDPRA en 2011 (Contrat de Développement Pays Rhône Alpes) créé une période transitoire avant la signature du nouveau CDDRA (Contrat de Développement Durable Rhône Alpes) programmée début 2012. Enfin, le nouveau CDDRA qui se recentrera sur des projets touristiques structurants et innovants annonce avec une baisse des aides régionales sur les volets de la promotion et de la communication.

Les augmentations de cotisations 2012 restent basées sur un principe d'équité, en étant calculées à partir de nombre d'habitant (50%), du potentiel fiscal du territoire (30%) et du nombre de lits touristiques (20%). Le montant total des cotisations passerait ainsi de 74 755.00€ en 2011 à 85 430.00€ en 2012.

La cotisation de l'office de tourisme Pays de Saint-Galmier évoluerait ainsi de 20 858.00€ en 2011 à 23 958.00€ en 2012.

Monsieur le Président propose d'approuver le tarif de la cotisation 2012 qui sera versée à l'association Forez Tourisme au titre de l'année 2012 :

COTISATION FOREZ TOURISME 2012	
Désignation	Tarif
Cotisation Forez Tourisme 2012	23 958.00 €

Le comité de direction, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le président et en avoir délibéré

Fait et délibéré, à Saint-Galmier le 12 décembre 2011.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Claude GIRAUD